

ALLEX

N° 35
Janvier 2019

au quotidien



2

Informations municipales

14

Rétrospective en images

17

État civil

19

Agenda

20

Informations pratiques

L'été de tous les travaux ! C'est comme ça que je pourrais résumer l'été 2018 tant les opérations à mettre en œuvre ont été et sont nombreuses.

À commencer par les travaux d'élargissement de la RD125 Route de Montoison conduits par le Département de la Drôme, pour sécuriser le trafic automobile et les nombreux usagers sur cette portion accidentogène. Ce chantier d'envergure touche à sa fin et bientôt, nous emprunterons un parcours bien mieux aménagé.

La Commune a profité de cet élan pour reprendre à Barnaire, les réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales, en vue du futur aménagement urbain de la traverse du village prévu sur 2019-2020.

Le Syndicat des Énergies de la Drôme s'occupera dans les prochaines semaines de la partie électricité et éclairage public. Je remercie

les riverains pour leur patience et leur compréhension, car là encore, la sécurité motive ces actions et justifient des désagréments certains.

Au centre du village, l'abattage des platanes de l'Avenue Henri Seguin aura marqué certains esprits. Comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises en Conseil municipal, ces platanes étaient fragilisés par la maladie et les parasites (tigres du platane, vers). Cela a été confirmé par l'Office National des Forêts en 2016. Le risque de chute de branches mortes étant bien réel, l'abattage a été programmé sans attendre un ultime accident. Les platanes de la place du village subiront malheureusement le même sort.

Et ce n'est pas l'agrandissement de la cour de l'école publique qui justifiait la suppression de ces arbres. La période estivale et la moindre fréquentation du centre s'avérait être la meilleure période

pour conduire ces deux projets simultanément. La nouvelle clôture grillagée de l'école répond aux normes anti-intrusion, un défaut de pose reste à corriger. À la demande des enseignants et des enfants, nous prévoyons encore une surface engazonnée, un abri vélos, un espace jeu de billes, des marquages jeux au sol. Et bien sûr, une nouvelle essence d'arbre pour ombrager et embellir la cour et l'Avenue Henri Seguin.

Les effectifs scolaires sont en baisse cette année, constat sans doute ponctuel. L'activité du service urbanisme et les effets du Plan Local d'Urbanisme laissent présager au contraire une progression constante.

Je termine et annonce l'ouverture très prochaine de la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie : MARPA « les jardins d'Alésia ». Le délai restant n'est qu'administratif,

la Directrice M^{me} Sonia CAVAGNA a pris ses fonctions et les résidents emménageront prochainement.

Quant à l'offre médicale, soyez assurés qu'elle reste ma principale préoccupation suite au départ du Docteur MAUVISSEAU. Même si la présence d'un médecin généraliste est organisée depuis août, cela n'est pas suffisant. La Commune réfléchit au portage d'une nouvelle infrastructure qui pourrait regrouper plusieurs professionnels de santé.

En cette nouvelle années, je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2019, des vœux de santé, joie et bonheur.

Avec mon dévouement,

Le Maire, Gérard Crozier



INFORMATIONS MUNICIPALES



DOSSIER CIMETIÈRE

Depuis plusieurs mois, la commune a entrepris un gros travail sur le cimetière communal en ce qui concerne :

- le renouvellement des contrats de concession trentenaires
- la reprise des sépultures
- l'ossuaire
- la mise en place d'un règlement
- l'entretien paysager du cimetière

1- RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION TRENTENAIRES

L'article L.2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes peuvent accorder dans leur cimetière des concessions temporaires pour 15 ans au plus, des concessions trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles.

La commune d'Allex accorde depuis plusieurs années uniquement des concessions trentenaires. En 2018, le montant d'une telle concession a été fixé par le Conseil Municipal à 330 €.

Le renouvellement d'une concession doit intervenir au plus tard dans les 2 ans suivant la date d'échéance de cette dernière. Il est à noter que la commune n'est pas tenue d'avertir les familles de la date d'échéance. Passé le délai de deux ans susvisé, le terrain concédé fait retour à la commune qui pourra lancer une procédure de reprise de la sépulture. Cependant, dans le cadre de la gestion du cimetière, un recensement des contrats de concession non renouvelés a été effectué, et lorsque les familles sont connues, la mairie essaie de prendre contact avec elles généralement par un courrier et ce en vue de régulariser éventuellement la situation. Des panneaux ont été mis sur place devant les sépultures pour lesquelles aucun renseignement n'a été trouvé.

À cet effet, il est demandé à toutes et à tous de bien vouloir vérifier vos contrats de concession et de prendre contact éventuellement, si nécessaire, avec les services communaux pour effectuer les renouvellements.

La commune lance également un « appel à témoins » pour retrouver des familles possédant une concession au cimetière d'Allex et pour lesquelles aucun renseignement n'est connu à ce jour.

2 – MODALITÉS DE REPRISE DES SÉPULTURES

Terrain commun

En terrain commun, dès la cinquième année d'inhumation, le maire a le pouvoir de procéder à la reprise de l'emplacement. La commune n'a aucune obligation d'informer les familles et a la faculté, sans en avoir l'obligation, de proposer une concession, aux familles, au tarif et à la date de la demande afin d'éviter la reprise de sépulture.

Concessions trentenaires

Pour rappel, une concession peut être renouvelée, sans changer le nom du fondateur, même décédé, dans un délai maximum de deux ans après échéance. La commune n'a aucun courrier à faire pour prévenir les familles de la date d'échéance.

La sépulture ne peut faire l'objet d'une reprise avant d'avoir validé :

- 5 ans après la dernière inhumation,
- 2 ans après la date d'échéance de la sépulture.

Concessions perpétuelles

Bien que dites « perpétuelles » et donc normalement illimitée, la réglementation prévoit la possibilité d'une reprise des concessions perpétuelles mais ce, sous réserve que les trois conditions ci-après soient réunies :

- 30 ans d'existence,
- 10 ans d'inhumation,
- état d'abandon réel et incontestable.

Certaines sépultures perpétuelles du cimetière d'Allex semblent réunir ces trois conditions. Aussi, la commune a-t-elle décidé, lorsque les reprises des concessions échues et des sépultures situées en terrain commun qui auront été engagées, seront terminées, de lancer ultérieurement les procédures de reprises des sépultures perpétuelles concernées.

3 – L' OSSUAIRE

Définition : un ossuaire est un récipient (coffre, urne, reliquaire), une construction ou tout autre site destiné à accueillir des ossements humains.

L'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit affecter, par arrêté municipal, à perpétuité, un ossuaire dans le cimetière. Une fois que l'ossuaire est plein, il est fermé à perpétuité et un nouvel ossuaire est créé.

Après délibération du conseil municipal du 4 juin 2018, Monsieur le Maire d'Allex, par arrêté municipal du 11 juin 2018, a affecté à cet effet, à perpétuité, un caveau situé sur l'emplacement n°62 du plan du Cimetière Sud.

4 – ENTRETIEN PAYSAGER DU CIMETIÈRE

Il est à rappeler que, si l'entretien des allées du cimetière est du ressort des employés communaux, il appartient à tout un chacun d'entretenir la sépulture « familiale » afin de garder un bel aspect au cimetière et d'éviter la prolifération de plantes invasives en périphérie des autres tombes.

La nouvelle réglementation phytosanitaire rendant plus difficile l'entretien (interdiction de l'utilisation de désherbant) et obligeant les communes à choisir des solutions d'entretien alternatives, la commune a procédé à des essais d'engazonnement dans le cimetière du haut.

5 – SÉPULTURES AVEC MENTION « MORTS POUR LA FRANCE »

Le cimetière d'Allex compte de nombreuses sépultures où reposent des personnes « mortes pour la France ». Certaines sont malheureusement laissées à l'abandon faute de descendants. Face à cet état de fait, la commune a décidé de se rapprocher de l'association « Le Souvenir Français » pour l'entretien et le devenir de ces tombes.

Le Souvenir Français : fondée en 1887 par François-Xavier NIÉSEN, l'association « Le Souvenir Français », reconnue d'utilité publique, c'est, outre ses différentes missions :

- le travail de mémoire
- l'entretien aujourd'hui de 130 000 tombes
- la sauvegarde de sépultures en déshérence
- la création de tombes de regroupement
- plusieurs dizaines de monuments restaurés par an (stèles, monuments, mémoriaux....).

6 – RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIÈRE

L'article L.2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « Le Maire assure la police des funérailles et des cimetières ».

Le Maire peut prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de l'ordre public (sécurité, salubrité, tranquillité publique, dignité de la personne humaine). Il peut arrêter un règlement de cimetière opposable à toutes et à tous. Ce règlement encadre les mesures permettant d'assurer la sécurité des lieux, le maintien d'une certaine décence, une tranquillité et une salubrité convenable. Il peut édicter notamment des horaires d'ouverture.

À ce sujet, et afin d'éviter tous actes de vandalisme et/ou détérioration, qui ont lieu souvent la nuit, et intrusions nocturnes pouvant entraîner des accidents, le Maire a décidé de procéder à la fermeture du cimetière le soir.

Le futur règlement du cimetière de la commune (fixant notamment les horaires d'ouverture du cimetière) est en cours de rédaction et sera soumis à l'approbation d'un prochain conseil municipal.



LA NOUVELLE MARPA Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie

22 logements lumineux et chaleureux :
20 T1 Bis de 34 m² et 2 T2 de 48 m²



Qu'est-ce qu'une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie ?

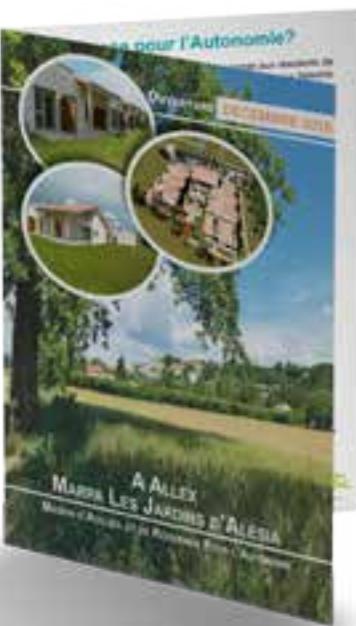
La Marpa Les Jardins d'Alésia est une résidence autonomie destinée aux personnes de plus de 60 ans. Son implantation permet aux résidents de demeurer dans leur cadre de vie et d'atténuer le sentiment de déracinement. Les logements sont spécialement étudiés pour répondre aux besoins des seniors. Les résidents sont considérés comme des locataires à part entière.

UNE VIE COMME À LA MAISON

- Vous apportez vos meubles et vos objets personnels, vous décorez votre logement à votre convenance, vous recevez parents et amis, sortez et vivez à votre rythme comme bon vous semble.
- Vous conservez vos intervenants et vous faites appel à ceux de votre choix.
- Votre petit animal de compagnie est accepté (sous conditions du règlement intérieur).
- Pas d'engagement sur la durée.

VOTRE LOGEMENT DISPOSE :

- d'un accès intérieur et extérieur,
- d'une terrasse et d'un jardin privatif,
- d'une cuisine équipée (évier, plaques électriques, meuble de rangement),
- d'une salle de bain adaptée (douche à l'italienne, WC, lavabo, sèche serviette),
- de prises de branchements pour la machine à laver, le réfrigérateur, la télévision, le téléphone et internet.



DES ESPACES COLLECTIFS

- Trois salons
- Salle à manger
- Salle d'activités
- Salle d'animations
- Parking pour votre véhicule

UN LIEU CONVIVIAL ET OUVERT

- Un service de restauration (petit déjeuner, déjeuner, dîner) tous les jours.
- Le résident prend part à la vie collective selon ses envies (animations diverses).
- Il peut continuer ses activités sociales et culturelles habituelles (club, associations...).

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ 7 JOURS / 7

- Présence d'un personnel vigilant et disponible (de 7 h à 21 h).
- Service de téléassistance individuelle 24 h/24.

DES PRESTATIONS DE BASE ET FACULTATIVES

Redevance mensuelle incluant (prestations de base) :

- Le loyer.
- Les charges (eau, chauffage, électricité, téléassistance, personnel d'accompagnement, animations, astreinte de nuit).

Autres charges du résident (non incluses) :

- La redevance audiovisuelle et la taxe d'habitation.
- L'assurance habitation et responsabilité civile obligatoire.
- L'abonnement téléphonique et internet (hors téléassistance).

Prestations facultatives :

- Restauration préparée sur place.
- Blanchisserie (lavage et repassage du linge).
- Entretien du logement.

LES AIDES POSSIBLES

- L'Aide Personnalisée au Logement (APL), selon les ressources de la personne.
- L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), selon le degré d'autonomie et les ressources de la personne.



le choix du bien-être

Contact

MARPA Les Jardins d'Alésia
Sonia CAVAGNA
200, chemin d'Alésia
26400 ALLEX
Tél. : 06 02 53 50 02
marpallex@gmail.com



COMMISSION TRAVAUX ET VOIRIE 2018

1. Travaux

Agrandissement de la cour de l'école publique

Des travaux ont été effectués par l'entreprise E26 pour l'agrandissement de la cour de l'école primaire publique. Ces travaux se sont déroulés en juillet et en août pendant les vacances scolaires. Nous avons dû abattre six arbres devant le mur de l'établissement, et les quatre acacias dans la cour. Pas sans un pincement au cœur. Mais vu leur état, il valait mieux le faire avant que l'un d'eux ne tombe sur un enfant ou toute autre personne.

Nous avons fait des réservations pour replanter six arbres devant cette cour d'école entre le mur et la chaussée. Cour que nous avons agrandie d'environ 150 m². Suivant la loi, nous avons dû également mettre aux normes une clôture anti-intrusion, ainsi qu'un portail et un portillon. Après plusieurs concertations entre la directrice, le maire et les élus en charge des travaux, nous allons aménager la cour comme prévu : une partie en gazon synthétique d'environ 140 m², un jeu de billes, du sable, des traçages au sol pour marelles et autres jeux, un panneau de basket, etc. Autant d'équipements pour distraire le mieux possible nos jeunes élèves dans leur nouvelle et belle cour, où nous allons replanter deux arbres pour profiter de l'ombre durant les beaux jours.

Dans l'ensemble, les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Nous sommes restés vigilants sur le respect du travail accompli et sur nos attentes envers les entreprises, chose un peu moins facile. Nous avons de très bons retours sur l'agrandissement de la cour.



Travaux de la cour de l'école.



Cour de l'école terminée.



Côté parvis mairie et montée d'escaliers

Des travaux d'étanchéité ont été effectués par l'entreprise SATRAS, suite aux fissures sur le parvis de la mairie et les escaliers en béton. Ce qui provoquait des infiltrations d'eau de pluie dans les bureaux de l'ADMR, le distributeur de billets, etc.

Sur le parvis de la mairie nous avons dû faire une étanchéité au sol et un béton étanche, tout en réalisant des empreintes au-dessus « pavés et pierres » comme à l'identique.

Côté escaliers, nous avons aussi repris leur étanchéité, ainsi que celle des murs attenant, par un enduit sur les murs et une résine étanche antidérapante couleur grise au sol.

Les travaux ont été également effectués au cours de l'été et se sont dans l'ensemble bien déroulés. Nous sommes restés vigilants sur les finitions.

Côté tennis

Il restera à achever la clôture et à effectuer la pose d'un portail à double vantail et d'un portillon.

En prévision : la pose de bordures devant le local pour le protéger des voitures en stationnement.

Il reste pour la finition à terminer le réaménagement en graviers et plantations.

2. Travaux en projet

... pour parachever la pose PMR (pour personnes à mobilité réduite) dans tous les bâtiments publics.

Travaux dont nous commençons à voir la fin et en cours d'exécution par nos agents techniques. Merci à eux.

3. Travaux de voirie habituels 2018

Avec l'entreprise E26, nous avons repris les chemins suivants : route de Nodon, chemin des Toureaux, impasse le Prieuré, chemin des Fouilles, chemin en terre du Riff et pont du Riff, une partie du chemin du Romarin, chemin des Gravières. Différents travaux ont été effectués sur la route des Moutiers : mise en place de 5 mètres linéaires de caniveaux, captage des boues et d'eaux de pluie avant renvoi dans le fossé en contrebas du champ ; dans le virage nous avons controversé la route pour en faciliter l'évacuation dans le fossé communal. Tout cela a généré des emplois mécaniques et manuels.

Des dérasements ont aussi été effectués sur plusieurs chemins de la commune.

Voilà tout ce que nous avons pu réaliser avec l'entreprise E26, le plus important, car le budget voirie 2018 n'a pu couvrir l'ensemble des travaux. Néanmoins nous avons fait le maximum pour que chacun s'y retrouve et pour que nos chemins restent le plus possible entretenus et agréables à emprunter.

Rodrigue ROUBY

À noter aussi...

La commune procède régulièrement à des travaux divers de réparation et d'entretien.

Nous tenons à remercier les entreprises, les services techniques pour le bon déroulement des travaux, toujours effectués dans la concertation et le dialogue.

EAU
ET ASSAINISSEMENT

Dans notre propos de mars dernier, nous citions les travaux qui allaient se réaliser dans l'année. Vous avez constaté les événements avec toute la gêne engendrée par ces travaux. Pour le moment dans le quartier de Barnaire, les réseaux eau potable et eaux pluviales ont été réalisés et grâce à votre compréhension et votre patience, dans de bonnes conditions. C'est maintenant au tour du réseau d'assainissement de faire peau neuve et donc encore une circulation alternée pendant quelque temps. Les travaux nous ont fait découvrir des sources diverses qui ont été préservées.

Un autre projet de travaux verra le jour cette fin d'année : le déplacement du réseau d'eau potable, sur la route de Crest, afin de sortir cette canalisation des propriétés privées. Là aussi, il y aura une circulation alternée, mais cette nouvelle canalisation prépare une extension pour les futurs lotissements à l'est du coteau.

La connexion de notre réseau avec le réseau du sud valentinois a été réalisée, comme prévu dans le contrat avec notre délégataire. Les travaux de la départementale, conduits par le département, nous ont obligés à changer le poteau incendie du silo et nous avons profité de l'occasion, en relation avec Montoison, de poser un nouveau poteau en limite des deux communes.

Notre beau village d'Alex est truffé de sources de toute part, dont les trop-pleins finissent bien souvent dans le réseau d'assainissement. Cette situation porte un grave préjudice au bon fonctionnement de la station d'épuration. C'est pourquoi nous lançons un appel aux heureux détenteurs d'une telle ressource pour se faire connaître afin de voir ensemble comment éviter d'envoyer le surplus d'eau dans le réseau d'assainissement (ou tout à l'égout, si vous préférez).

De même pour les eaux pluviales de vos toitures ou des parties goudronnées de vos propriétés que vous devez traiter sur votre parcelle où par le réseau pluvial s'il existe à proximité.

Et enfin, les eaux de vidanges des piscines ne sont pas destinées au tout à l'égout, elles doivent être traitées sur la parcelle.

Nous avons travaillé sur les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement et les conclusions se préparent pour cette fin d'année.

Un petit rappel de leur rôle qui consiste à mettre au jour les points faibles de nos réseaux et programmer leur amélioration ou leur renouvellement.

Parallèlement nous menons une action avec la commune de Grâne pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'assainissement, travail coordonné par le SIAAG (syndicat intercommunal d'assainissement Alex Grâne) avec l'aide de la cellule spécialisée du département qui assiste le syndicat pour l'écriture du cahier des charges de redimensionnement ou non de la station d'épuration.

Comme vous pouvez le constater, nous ne sommes pas restés sans nous préoccuper de l'avenir de nos villages et de l'amélioration des services de l'eau, de l'assainissement, pour coller au plus près de la réalité quotidienne de la préservation de la ressource en eau, d'éviter le risque de rationnement de l'eau potable, d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration afin d'assurer sereinement le développement de nos villages.

LINGETTES :
ATTENTION POLLUTION !

Madame, Monsieur,

Contrairement à tout ce que peuvent dire ou écrire sur les emballages, les fabricants de lingettes,

ces dernières ne sont PAS dégradables

lorsque vous les jetez dans les toilettes. Elles se retrouvent dans les canalisations d'assainissement,

obstruent les pompes, et les regards.

Il en est de même de toutes les protections hygiéniques et des rouleaux cartons des papiers hygiéniques.

Nous lançons un appel à votre responsabilité et votre civisme pour donner un écho favorable à cette information et à notre demande.



Les lingettes débordent des bouches d'égout.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES :
Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22



À noter : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

INFORMATIONS MUNICIPALES

ADRESSAGE COMMUNAL

Sous les mandats de 2001-2008 et 2008-2011, les équipes municipales avaient déjà fait un énorme travail sur les nominations des voies et la numérotation du village.

À ce moment-là, le village avait été divisé en 10 tranches.

La tranche 10 a été entièrement numérotée (centre du village) ainsi que la tranche 5 où il restait seulement 2 numéros.

Les tranches 1, 3 et 8 ont été numérotées de manière très partielle.

Les tranches restantes, 2, 4, 6, 7, 9, représentant les écarts (habitations hors village) restaient à numérotier.

À quoi sert l'adressage communal et la géolocalisation ?

1. Avoir une adresse normalisée, matérialisée par un numéro et une plaque, géolocalisée (GPS ou autre) pour recevoir dans un avenir proche la fibre optique,
2. Avoir une adresse normalisée pour se voir acheminer son courrier, ses livraisons dans de meilleures conditions,
3. Avoir des coordonnées GPS permettant aux différents services d'urgence, POMPIERS, SMUR, Protection Civile) de se rendre au plus vite sur les lieux d'intervention,
4. Avoir la fibre optique, c'est aussi la possibilité pour certains d'exercer leur profession à domicile, de permettre d'accéder aux outils informatiques dans des conditions satisfaisantes.



Plan du village et travail réalisé

En vert : déjà numéroté
En rose : ce qui a été numéroté

RUES ET VOIES TRAITÉES

Jours et temps nécessaires pour effectuer le travail

DATES	NOMBRE PERSONNES	NOMBRE JOURS	NOMBRE HEURES	RAPPORT NOMBRE H/PERS
07/06/18	3	1	9	27
08/06/18	3	1/2	5	15
21/06/18	2	1/2	4	8
16/08/18	4	1	8	32
17/08/18	4	1	8	32
30/08/18	2	1/2	4	8
07/08/18	2	1/2	4	8
TOTAUX	5	5	42	130

NOMBRE DE NUMÉROS PAR TRANCHE

TRANCHES	NOMBRE DE NUMÉROS ATTRIBUÉS
TRANCHE 1	13
TRANCHE 2	131
TRANCHE 3	22
TRANCHE 4	75
TRANCHE 5	02
TRANCHE 6	87
TRANCHE 7	106
TRANCHE 8	73
TRANCHE 9	29
TOTAL	538



Intervention de la société SIGNACONCEPT

Pour effectuer ce travail, nous avons fait appel à la Société SIGNACONCEPT. Les relevés se font sur le terrain : déterminés au moyen d'un topomètre embarqué en début de voie et ce, jusqu'à la fin de voie (unité le mètre), à droite chiffre pair, à gauche chiffre impair.

Seules les maisons habitées sont prises en compte. La numérotation est faite devant l'accès principal de la voie numérotée, et sur le domaine public. Si l'accès a une ou plusieurs maisons et fermé par un portail, un seul numéro est attribué.

Rendu de la mission Société SIGNACONCEPT

- Conversion en plusieurs langages informatiques :
1. Élaboration d'une cartographie numérique où apparaîtront les numéros en face de chaque accès principal,
 2. Livraison du fichier complet en format Excel,
 3. Après validation du fichier par la Mairie, le dossier est envoyé pour les traitements suivants :
 4. Retour du dossier traité, expédition aux services de l'IGN (Information Géographique Nationale) par SIGNACONCEPT pour communication à la Base Adresse Nationale.
 5. Si la Mairie le désire, elle peut envoyer le dossier adresses à la société Tom-Tom, ou bien autoriser SIGNACONCEPT à le faire (le format du dossier doit être en Shapefile (ou « fichier de formes » format de fichier pour les systèmes d'informations géographiques (SIG), car l'IGN ne revend plus ces fichiers aux opérateurs....

Le rôle de la Mairie après adressage communal

1. Elle enverra un courrier à tous les administrés pour les informer de leur numéro attribué et d'une modification apportée à leur adresse,
2. Une plaque avec numéro (la même que celle déjà installée au village) sera fournie par la mairie,
3. Elle devra être posée devant l'entrée ou à côté de la boîte aux lettres visible de la rue ou de la route.

Les rues déjà numérotées dans le village

La géolocalisation devrait se faire par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, Pour les nouvelles constructions, il suffira juste de rajouter des numéros (MÉTRIQUE OU PAS) en faisant appel à la CCVD pour la géolocalisation.

CHEZ CHARLES & ALICE...



La société CHARLES & ALICE a déposé **une demande d'autorisation en vue d'augmenter sa capacité de production**. L'enquête publique se déroulera du 14 janvier au 14 février 2019 inclus. Le dossier sera consultable en mairie durant cette période, et le commissaire-enquêteur recevra le public les 14 janvier 2019, 1^{er} février 2019, 9 février et 14 février 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le 23 janvier 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.



DU NOUVEAU À LA PHARMACIE...

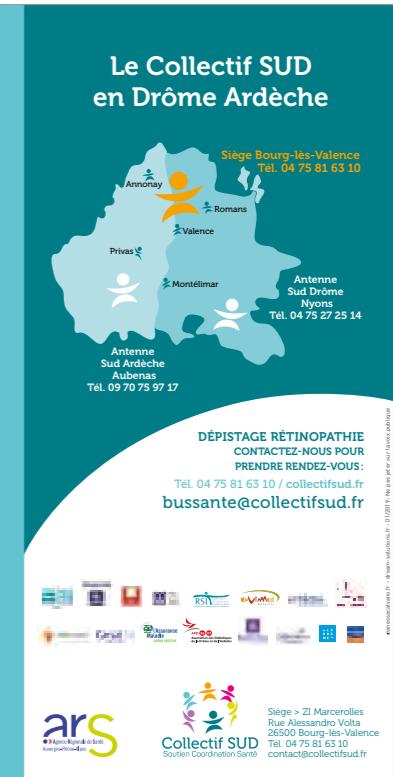
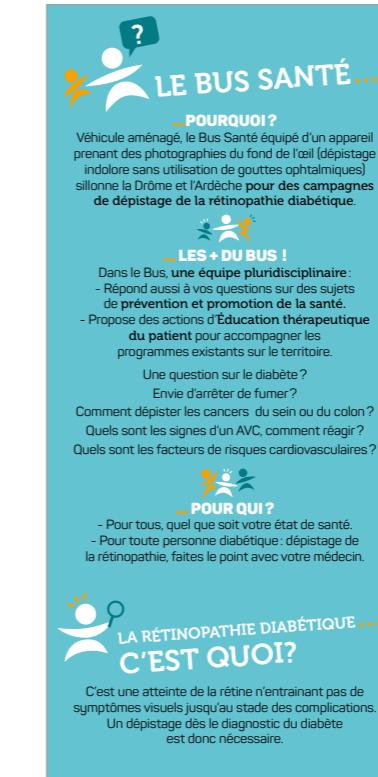


Madame Nedjma KELLOU-DELORME et Monsieur Gilles ANGELVIN, Docteurs en Pharmacie, ont repris la suite et en assurent la continuité depuis le 1^{er} décembre 2018 de Mesdames FAURE Martine et Marjorie à la Pharmacie des Ramières. Les horaires restent identiques.

Tél. : 04 75 62 71 05 • pharmacie.allex@ovh.fr

LE BUS SANTÉ EST PASSÉ SUR NOTRE COMMUNE...

... LE LUNDI 20 AOÛT 2018



Une dizaine de personnes ont été reçues par l'équipe du bus santé qui était composée d'un orthoptiste, de deux infirmières et d'une responsable de l'association AFD diabète 26/07.



Infos 2019

Le bus santé sera sur notre commune au parking de la salle polyvalente

Mercredi 29 mai 2019.

RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

13 JUILLET 2018



Le traditionnel feu d'artifice organisé par la municipalité d'Allex et la JSA Allexoise entente ACE avec l'aide précieuse du Comité des Fêtes, a eu lieu comme chaque année ce 13 juillet 2018 au stade Paul Chemin.

De nombreux Allexois et Allexoises sont venus goûter la délicieuse défarde et la non moins délicieuse paëlla proposées cette année par la JSA Allex. C'est vers 22 h 30 que les feux ont été tirés pour la plus grande joie des grands et des petits sous des OH et des AH émerveillés !

C'est dans une ambiance conviviale et familiale que Cédric GRATOL et ses acolytes ont continué l'animation de la soirée, où chacun a pu danser sur des rythmes en diabolés ou plus traditionnels.

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR
16 AOÛT 2018 À ALLEX

La cérémonie du souvenir pour le 74^e anniversaire du sabotage du pont routier de Livron-Loriol a eu lieu comme tous les ans le 16 août 2018 à Allex au plateau de Soulier, terrain des parachutages « Temple » pendant la Seconde Guerre mondiale. De nombreuses personnalités étaient présentes pour cet hommage, Monsieur Patrice BOUZILLARD Sous-Préfet de Die, Madame Alice THOUROT députée, Monsieur Jacques LADEGAILLERIE Conseiller Départemental ainsi que des maires et élus.

La cérémonie a débuté devant la Plaque Jean BOYER, membre du Commando Henri FAURE, fait prisonnier, le 22 août 1944, et abattu par les Allemands d'une rafale de mitraillette alors qu'il essayait de s'échapper. C'est avec beaucoup d'émotion que Pierre Chabanne, Président d'honneur de la SAP, Raymond BAULAC, dernier membre encore en vie du Commando Henri FAURE et les fils de Jean BOYER ont déposé le bouquet du souvenir. La suite de la cérémonie s'est déroulée à la stèle sur le plateau de Soulier, par des dépôts de gerbes et allocutions des personnalités présentes.

Un apéritif a été offert par les communes d'Allex-Livron-Loriol avant le traditionnel repas de la SAP dans la toute nouvelle salle festive.



FORUM DES ASSOCIATIONS ALLEXOISES

Le samedi 8 septembre 2018



Le forum des associations allexoises a eu lieu le samedi 8 septembre 2018 de 14 h à 18 h à la salle polyvalente d'Allex. De nombreuses associations étaient présentes avec tout au long de l'après-midi des animations et démonstrations diverses.

Le public venu très nombreux a apprécié le Massage Minute de Ki et Art'Borescence, l'initiation au tennis, à la marche nordique, et la démonstration de la section Gymnique Allexoise.

Cette année le grand jeu des associations a rassemblé environ 50 enfants. Chevaliers et Princesses scolarisés en maternelle et primaire ont participé avec un grand enthousiasme. Grâce au bouclier ou à la baguette magique fabriqués sur le stand du CLSH ils ont pu traverser les épreuves sportives, répondre aux énigmes et faire preuve de dextérité à la confection des divers bricolages. Il leur a fallu courage et persévérance mais ils ont eu l'aide précieuse de tous les bénévoles des associations présentes qui leur ont apporté soutien et encouragement. L'ouverture du coffre

rempli de friandises les a récompensés de leur ténacité et de l'énergie déployée, et la photo dans les passe-tête princesse et chevalier a laissé un souvenir de ce bel après-midi.

Le forum s'est clôturé par l'apéritif offert par la mairie.

Un grand merci à toutes les associations présentes, pour leur implication et leur collaboration à l'organisation et l'installation du forum et à Sylvie et Fanny pour leur aide précieuse à la préparation de tous les bricolages, la confection du passe-tête chevalier et leur présence toute la journée.

CYCLISME : ROYAL BERNARD DRÔME CLASSIC
RENDEZ-VOUS DANS LE MUR D'ALLEX LE 3 MARS 2019

Second volet des Boucles Drôme - Ardèche organisées par l'association BDAO, la Royal Bernard Drôme Classic se déroulera le 3 mars prochain, au lendemain de la Faun Environnement Classic de l'Ardèche, avec départ et arrivée à Livron.

Comme les années précédentes, le fameux « Mur » d'Allex constituera une partie non négligeable du menu proposé aux professionnels du gratin international. On pourrait bien retrouver parmi les favoris le vice champion du Monde Romain BARDET et le double champion de France du contre la montre Pierre LATOUR.

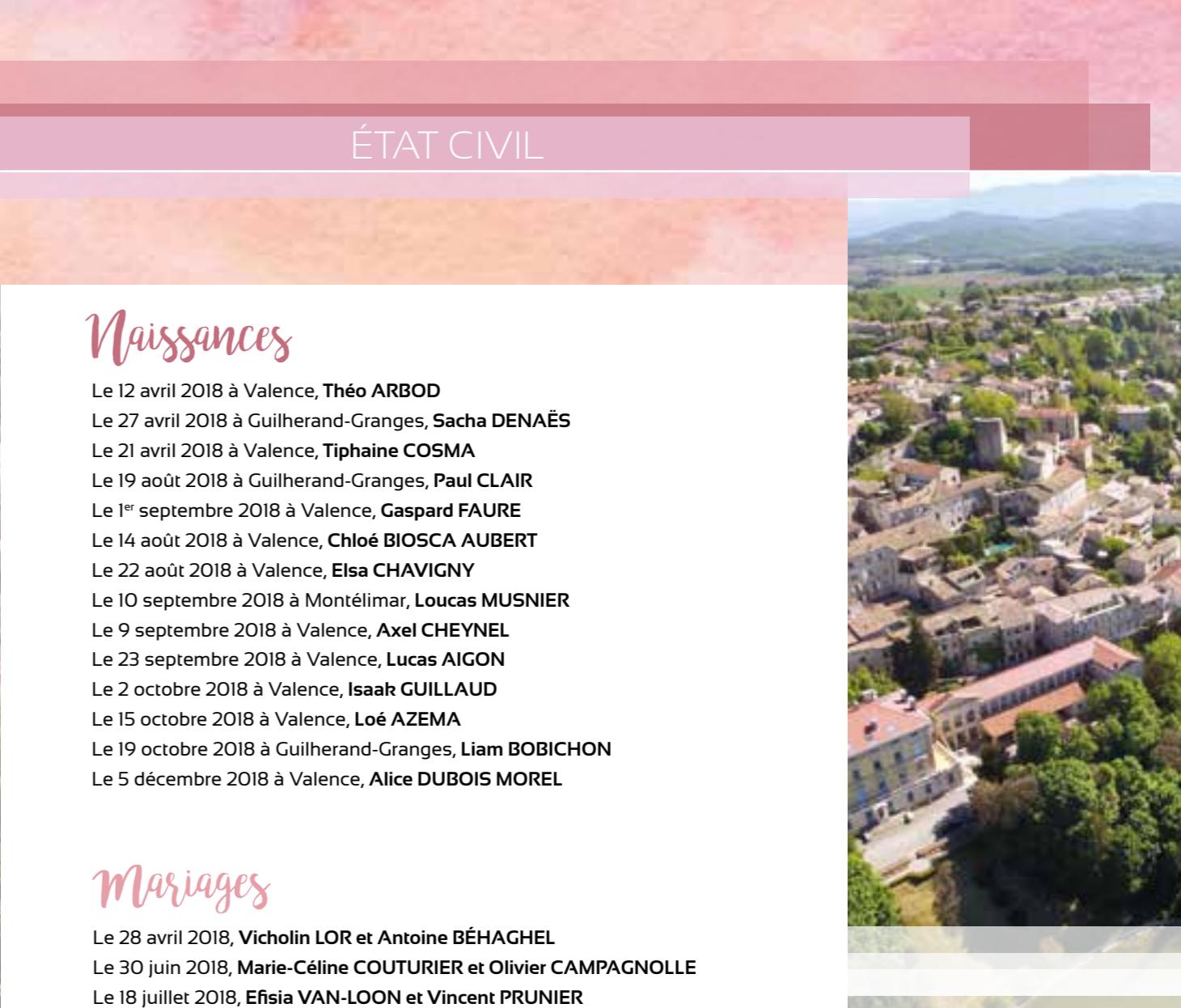
Allex se prépare déjà à les accueillir, car deux réunions ont récemment eu lieu autour de Christel DUBOIS, conseillère municipale déléguée aux associations et fêtes. Les spectateurs ne seront pas en reste, car ils pourront suivre par les commentaires de l'incontournable Jean-René MÉSONA ou sur écran géant le déroulement de la course et participer aux diverses animations qui se dérouleront sur la place du village autour de l'autre incontournable Christopher.

Un appel est d'ores et déjà lancé aux associations participantes (comité des fêtes, TGD, Sou des écoles, etc.) et à tout particulier pour prêter main forte aux organisateurs allexois, notamment pour endosser le rôle de signaleur. Notons enfin l'implication des commerces allexois dont la visite pour les clients donnera lieu à quelques tirages au sort pour des lots.





16



ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 12 avril 2018 à Valence, **Théo ARBOD**
Le 27 avril 2018 à Guilherand-Granges, **Sacha DENAËS**
Le 21 avril 2018 à Valence, **Tiphaine COSMA**
Le 19 août 2018 à Guilherand-Granges, **Paul CLAIR**
Le 1^{er} septembre 2018 à Valence, **Gaspard FAURE**
Le 14 août 2018 à Valence, **Chloé BIOSCA AUBERT**
Le 22 août 2018 à Valence, **Elsa CHAVIGNY**
Le 10 septembre 2018 à Montélimar, **Loucas MUSNIER**
Le 9 septembre 2018 à Valence, **Axel CHEYNEL**
Le 23 septembre 2018 à Valence, **Lucas AIGON**
Le 2 octobre 2018 à Valence, **Isaak GUILLAUD**
Le 15 octobre 2018 à Valence, **Loé AZEMA**
Le 19 octobre 2018 à Guilherand-Granges, **Liam BOBICHON**
Le 5 décembre 2018 à Valence, **Alice DUBOIS MOREL**

Mariages

Le 28 avril 2018, **Vicholin LOR** et **Antoine BÉHAGHEL**
Le 30 juin 2018, **Marie-Céline COUTURIER** et **Olivier CAMPAGNOLLE**
Le 18 juillet 2018, **Efisia VAN-LOON** et **Vincent PRUNIER**
Le 21 juillet 2018, **Philippe MORIZE** et **Matthias FEUILLOLEY**
Le 4 août 2018, **Mélanie TORTEL** et **Michaël BUSSIER**
Le 18 août 2018, **Céline TRIBOULET** et **Vincent THEVENET**
Le 28 septembre 2018, **Myriam MILHE DE SAINT VICTOR** et **Louis DE ROUGÉ**
Le 19 octobre 2018, **Corine LASCOUX** et **Philippe TARDIF**

Décès

Le 21 mai 2018 à Lyon 3 ^e Jonathan LOUIS 30 rue Professeur Florence Lyon 3 ^e Inhumé à Allex le 25 mai 2018	Le 19 juillet 2018 à Valence Daniel ROMBY Chemin des Arômes	Le 29 octobre 2018 à Allex Simone VEY épouse GUEZE Route des Aures
Le 23 mai 2018 à Montélimar Oualid HARZI 9 rue de la Visitation Montélimar Inhumé à Allex le 28 mai 2018	Le 27 juillet 2018 à Crest Élodie MORTUAIRE épouse DELHAY 21B rue de la Centaine Saint-Marcel (Saône et Loire) Inhumée à Allex le 1 ^{er} août 2018	Le 23 novembre 2018 à Allex, Gérard SOULIER Quartier de Laye
Le 26 mai 2018 à Valence Camille MACOUPIN 23 chemin des Cottes	Le 4 octobre 2018 à Crest Marie JANoyer épouse NINOUX Chemin des Richards	Le 21 décembre 2018 à Cheval-Blanc (84) Léone SERPEILLE née CHAUVIN Chemin de la Papeterie
Le 21 juin 2018 à Allex Danielle SALVIGNON épouse BOLOUIMOIS 939 chemin de Chacuze Puy-St-Martin	Le 24 octobre 2018 à Valence Manuela MACIA RAMOS épouse KALFON 4 chemin de Petanne Montoison Dépôt d'urne au cimetière d'Allex le 29 octobre 2018	



17



AGENDA

Décembre

- DIMANCHE 2**
Église protestante • Soupe au lard
- SAMEDI 8**
Marche nordique • Rando des citrouilles et soupe Téléthon
- DIMANCHE 9**
Foot • Arbre de Noël
- VENDREDI 14**
Mairie • Décoration arbre de Noël
CLSH • Marché des Petits Créateurs
Sou des écoles • Chocolat et vin chaud
- SAMEDI 16**
Tennis • Arbre de Noël
- JEUDI 20**
Spectacle de Noël • Écoles Mairie

Janvier

- VENDREDI 11**
Mairie • Vœux du maire
- DIMANCHE 13**
Comité des fêtes • Repas des anciens
- SAMEDI 19**
APEL • Loto
- SAMEDI 26**
Les fous du volant • Compétition Badminton
Tennis • Repas dansant
- DIMANCHE 27**
Section gymnique • Compétition de trampoline

Février

- DIMANCHE 3**
Anciens Saint-Maurice • Repas
- DIMANCHE 9**
Section gymnique • Loto
- VENDREDI 15 & SAMEDI 16**
Les fous du volant • Les 24 heures du badminton

Mars

- SAMEDI 2**
Les fous du volant • Tournoi interclubs
- DIMANCHE 3**
Royal Bernard Drôme Classic
- SAMEDI 9**
Carnaval
- DIMANCHE 10**
Comité des fêtes • Vide atelier des couturiers
- SAMEDI 16**
Myldances • Soirée dansante
- DIMANCHE 17**
Section gymnique • Compétition
- SAMEDI 23**
JSA Foot • Repas moules frites
- SAMEDI 30 & DIMANCHE 31**
Section gymnique • Compétition de trampoline

INFORMATIONS PRATIQUES

ASSISTANTE SOCIALE

Téléphoner pour RDV

sur Allex ou Crest 04 75 25 84 30

CLSH « Les P'tits Loups » .. 04 75 62 68 95
(Centre de Loisirs Sans Hébergement).
12, avenue Henri Seguin.
Accueil des enfants. Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Les mercredis, vacances scolaires et le mois de juillet de 8 h à 17 h 30 (possibilité de demi-journée).

Antenne RAM Allex..... 04 75 43 20 12
(Relais Assist. Maternelles intercommunal)
Montée de l'ancien hôpital - 26400 Allex
Mail : egueneau@val-de-drome.com
Permanences le lundi de 14 h à 17 h et le jeudi de 14 h à 16 h ou sur rdv.

MICRO-CRÈCHE INTERCOMMUNALE

« Les Petites Marmottes » .. 04 75 44 73 03
16 avenue Henri Seguin - 26400 Allex
Mail : slaurie@val-de-drome.com
Mme Stéphanie Picard, Directrice et Mme Magali Desfonds, assistante administrative
<http://www.valdedrome.com>
Du lundi au vendredi 7 h 30 à 18 h 30.

BIBLIOTHÈQUE 04 75 62 79 53
Nouveaux horaires : Lundi de 9 h 30 à 12 h, mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30, samedi de 10 h 30 à 12 h. Fermée les mardi, jeudi et vendredi.

SYNDICAT D'INITIATIVE 04 75 62 73 13
Lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.

CLUB DES SENIORS
Jeudi à partir de 14 h, Salle des Galets.

ADMR..... 0-fax 04 75 43 59 47
Ouverture du bureau : le lundi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h, du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30.

BUREAU DE POSTE 04 75 62 74 16
Nouveaux horaires : lundi 14 h 30 à 16 h, du mardi au vendredi 13 h 30 à 16 h, samedi 9 h à 11 h 30. Départ du courrier tous les jours à 15 h 30 et samedi à 11 h 30.

INFIRMIÈRES
Cabinet infirmier Maison Saint-Joseph, Montée de la Butte..... 06 45 85 95 83
Bénard Isabelle, Bitschine Marie-France, Lallier-Sautel Annie, Mège Corinne.

CABINET DENTAIRE (à compter du 12/03/18)
DENTALLEX..... 04 28 99 00 75
Docteurs Aline Chiomento, Alexandre Perier, Laure Pierrel - ZA Mouret - rte de Livron
<https://cabinet-dentallex.fr/>

NEUROPSYCHOLOGUE

Hermans Brigitte..... 06 29 87 36 64
Route de Crest, sur RDV.

OSTÉOPATHES-KINÉSIOLOGUES

• Baudais Sylvie 06 67 87 63 13
Ostéopathe-kinésiologue - 3 impasse de Guinière, Route de Crest - 26400 Allex
Mail : sylvieb.osteob@orange.fr
• Desbois Camille
Ostéopathe DO 07 81 66 95 16
20, route de Crest - 26400 Allex

ORTHOPHONISTES

• Clair-Bonaime Maud
• Chevallier Cécile
Route de Crest 04 75 56 47 21

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Lecharme Patrick 09 65 10 86 10
..... ou 06 11 18 35 37

PSYCHOLOGUE

Clinicienne Psychothérapeute
Blondel Françoise 06 84 23 18 48
Chemin de la Lavande, sur RDV

PHARMACIE

..... 04 75 62 71 05
Kellou-Delorme Nedjma et Angelvin Gilles

URGENCES

SAMU 01 53 75 75 75
POMPIERS 18 ou 112
Gendarmerie 01 73 75 75 75
Centre Hospitalier de Valence 04 75 75 75 75
Centre anti-poisons : Lyon
Hôpital E. Herriot 04 72 11 69 11
Taxi-Ambulance PENSU.. 04 75 62 71 71

DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

Horaires d'hiver du 2/01 au 29/03/2018 inclus et du 26/10 au 31/12/2018 (jusqu'au changement d'heures)

- Eurre 04 75 25 12 94
Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h, le mardi 13 h 30 à 17 h. Fermé le jeudi.
- Loriol 04 75 61 93 74
Les lundi et samedi de 9 h à 17 h, les mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h. Fermé le mardi.
- Livron 04 75 61 24 78
Les lundi et samedi de 9 h à 17 h, les mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h. Fermé le mardi.

TRI SÉLECTIF

Collecte de verre, papiers, cartons, plastiques et vêtements en divers points de la commune.



Votre Mairie

04 75 62 62 48
Fax 04 75 62 69 20

Ouverture au public :

- Tous les matins de 8 h à 12 h y compris le samedi.
- Le lundi et le mercredi toute la journée de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- En juillet et août, le secrétariat est fermé au public le mercredi après-midi.

Permanences en mairie :
04 75 62 62 48

Maire et ses adjoints

Gérard CROZIER maire :
sur rendez-vous les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 10 h 30 à 12 h.

Jean-Michel CHAGNON 1^{er} adjoint :
le lundi matin sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.

Jocelyne CASTON 2^e adjointe :
sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.

Christian SIRON 3^e adjoint :
sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.

Catherine BESSON 4^e adjointe :
sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.

Rodrigue ROUBY 5^e adjoint :
sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.

Christel DUBOIS, déléguée aux associations et aux anciens combattants : sur RDV aux heures d'ouverture du bureau du secrétariat.